Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 19 juin 2018
Greffe + Travaux_0135 + 9125_Communications éditées + 3213 Paray_dhe

Toiture du chalet d'alpage de Paray Charbon

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les intempéries n'ont malheureusement pas des conséquences uniquement sur le réseau routier et les cours d'eau.

La toiture en tavillons du chalet d'alpage de Paray Charbon a également souffert de l'orage de grêle qui s'est abattu le dimanche 3 juin 2018 sur le massif des Vanils et la région de Paray.

En effet, si la majeure partie de la couverture a bien résisté et notamment tout le pan de l'ariau qui a été refait l'été passé, il n'en est pas de même du pan « Nord-Ouest » qui couvre la partie habitable du chalet et dont la réfection avait été planifiée dans les 5 à 10 ans.

Celui-ci n'a pas résisté aux grêlons qui lui auront donné le coup de grâce, les tavillons devenus fragiles ayant été hachés menu.

Suite à l'acceptation par votre conseil du préavis No 19/2016 relatif à la rénovation de plusieurs toitures d'alpage pour un montant de CHF 218'000.00, il apparaît que le montant nécessaire pour le pan endommagé du chalet de Paray, estimé entre CHF 25'000.00 et CHF 30'000.00 pourrait être inclus dans celui-ci.

Ceci est dû notamment aux différentes subventions accordées par le Fond suisse du paysage pour les toits en tavillons et celles accordées par le canton pour les réfections totales des toitures de Croset, du Soupla Dessus et de la Cierne du Pont.

Vu l'urgence de la situation, la municipalité a décidé d'entreprendre sans tarder les démarches nécessaire à la reconstruction de cette couverture cet été encore ou au pire l'été prochain, selon les disponibilités des entreprises de tavillonnage.

La municipalité.